

Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin d'information
Mars 2012

Diffusion restreinte

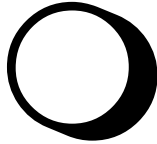
Sommaire

Cotisation 2012	3
Le Petit Mot du Président	4-6
Rencontre avec DNR	7-9
La nouvelle structure de DGHR	10-16
Faire part de décès	17
Belgium Battlefield of Europe	18-19
Agenda des activités :	
Visite des glacis du Fort d'Eben-Emael	20-22
Raid sur l'Histoire : l'offensive de la Somme (CRORN)	23
Compétition Nationale des Cadres de Réserve (URNOR)	24-25
Séance de tir pour nos compagnes	26-27
Cocktail annuel du CRMRLg	28-31
Séance de tir pour Cadres de Réserve	32-33
BBQ des familles	34-35

Si le point ci-dessous **blanc** :
Vous avez cotisé pour 2012 merci
pour votre confiance.



Si le point ci-dessous est **rouge** :



c'est que vous n'avez pas encore cotisé pour 2012. Merci
de réparer cet oubli !

16 €

*Pour rester membre du Cercle,
Pour être informé des activités,
Parce que simplement vous êtes...
...Militaire de Réserve*

virez, dès aujourd'hui, votre cotisation **2012** au compte

0 0 0 – 0 3 9 3 6 8 6 – 6 0

(IBAN : BE73 0000 3936 8660 - BIC : BPOTBEB1)

*de Cercle Mil Res Liège
Rue Saint Laurent, 79
4000 LIEGE*

→ Communication : Cot 2012- Grade – N° Mat ←

Le Petit Mot du (Vice)Président

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*



Une fois n'est pas coutume, pour l'édition de « mars 2012 » de notre revue LE BAN, c'est un des Vice-présidents du Cercle qui est en charge de l'éditorial. En effet, notre Président, le Lieutenant Colonel Dominique DI DUCA, étant toujours en mission en Afghanistan et sa période de retour approchant, a, pour le moment, d'autres importantes préoccupations.

Durant ce premier trimestre 2012, la Réserve belge connaît deux sérieux remaniements ; ils remettent nullement son existence en cause mais précisent certaines lignes de conduite.

En premier lieu, l'Union Royale Nationale des Officiers de Réserve de Belgique (URNOR) est en train de revoir ses Statuts et son Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) afin de s'ouvrir à TOUS les militaires de Réserve.

A ce propos une tentative de changement de dénomination avait été mise en place pour l'Assemblée Générale (AG) de 2011, mais à ce moment DGHR/Res avait estimé que le moment était prématuré et que, en tout état de cause, la Défense ne souhaitait, dans l'avenir, n'avoir qu'un seul interlocuteur en ce qui concerne la Réserve (URNOR+URNSOR). Fort de cette expérience, le Bureau Central de l'URNOR s'est proposé de poser les jalons un à un. C'est pourquoi le premier jalon posé est celui de l'ouverture à tous.

Lors d'une AG extraordinaire le mardi 31 janvier 2012, l'URNOR a proposé à son AG la mise en place de nouveaux statuts accueillant tous les militaires de Réserve. Dans un second temps, le samedi 2 avril 2012, lors de son AG ordinaire, l'URNOR proposera à son AG l'approbation d'un nouvel ROI.

De cette manière, l'URNOR sera prête pour l'entrée dans une nouvelle organisation des associations de Réservistes qui à terme (moyen ou long) s'avère inéluctable.

En second lieu, la Défense nous fait savoir que le Règlement A84 (Règlement relatif au statut des militaires du cadre de Réserve des Forces armées) était obsolète et qu'il devait être revu.

Les Militaires de Réserves ont été convoqués à une réunion (e.a.) le jeudi 16 février 2012 à Neder-Over-Heembeek. **LORS** de cette réunion, la Direction Nationale de la Réserve a tenu les propos suivants :

Le statut des militaires du cadre de réserve a été modifié il y a peu. Des modifications à la loi, principalement en matière de recrutement et dans le domaine de la formation, ont été approuvées et entérinées par les autorités compétentes. Ces modifications ont trait au règlement A16-R10 et A16-R11. Elles ont comme conséquence que le règlement A84 (Reg A84) a été revu en profondeur et réduit à un nouveau règlement plus concis qui ne reprend que les dispositions légales prévues par l'Arrêté Royal (AR). Il est néanmoins complété par des documents séparés dont un décrit la « politique générale » (APG), une « procédure spécifique » (SPS), le dernier étant une « instruction détaillée » (GID).

Le nouveau Reg ainsi que les directives complémentaires seront consultables sur le website www.mil.be / réserve dès que possible sous les dénominations suivantes :

- *DGHR-APG-RESK-001 (Engagement, gestion et mise en œuvre de la réserve)*
- *DGHR-REG-RESK-001 (Statut des militaires du cadre de réserve)*
- *DGHR-SPS-RESK-001 (Gestion et mise en œuvre des militaires de réserve)*
- *DGHR-GID-FMNCON-001 (Formation continuée des militaires de réserve).*

Voici quelques modifications notables :

- *Recrutement direct par catégorie (candidat officier de réserve, candidat sous-officier de réserve, candidat volontaire de réserve) ;*
- *Introduction du recrutement spécial (latéral) ;*
- *Adaptations de la formation continuée (dont test de connaissance de l'anglais pour l'obtention du grade de lieutenant-colonel et colonel ; suppression de la période de stage pour le candidat capitaine).*

Il est plausible que les écrits de ces modifications de règlements et directives soient disponibles sur le site de la Def début mai 2012.

En plus DGHR a exposé ses nouvelles structures que vous découvrirez dans la présente édition du BAN.

De cette réunion du 16 février 2012, notre ami le Lieutenant Colonel Philippe Rousseau, nous a transmis un rapport circonstancié; je ne manque pas de vous en faire part dans les pages qui suivent.

Et maintenant ... Comment votre Cercle se porte-t-il ? Bien vous dirais-je.

En effet, les cotisations 2012 (16 €) rentrent bon train, et ce n'est sûrement par l'augmentation (après plus de 20 ans) de 1 € qui nous met en retard, bien au contraire.

Que les retardataires s'acquittent au plus tôt de leur cotisation 2012:

Petit point rouge à la page ad hoc pour signaler que la cotisation n'a pas encore été perçue ;

Petit papillon de rappel ;

Page 4 de couverture pour connaître le numéro de compte (IBAN) et la banque (BIC).

Vous avez constaté que l'an dernier nous avons multiplié nos activités, en dépassant le cadre de nos activités traditionnelles nous avons innové en vous proposant de nouvelles activités ou en accroissant l'intérêt qu'offrait certaines autres activités-clés :

Le dimanche 22 avril 2012 (matinée - 10 heures) - visite guidée et commentée des glacis du Fort d'Eben-Emael, avec possibilité de petite restauration vers 12 heures 30.

Le mercredi 30 mai 2012 à 17 heures 30 - tir •22 réservé aux compagnes et jeunes filles de nos membres (Stand de tir de la rue Fond des Tawes).

Le vendredi 8 juin 2012 à 18 heures - visite de vedette fluviale de la Police Fédérale et cocktail annuel à l'Union Nautique (Parc de la Boverie).

Le samedi 15 septembre 2012 à 8 heures 30 - tirs 9mm aux armes de la police régionale de Liège pour cadres de Réserve (Stand de Grivegnée).

Le dimanche 16 septembre 2012 dès 10 heures 30 (marche apéritive) ou dès 12 heures (au choix) BBQ des familles - Rue Halinsart 174 à 4878 Fraipont/Trooz (chez notre ami Yves Baïdak).

Les détails de ces activités ? Vous les lirez dans les pages qui suivent.

Participez ! Vous ne le regretterez pas ... !

Rencontre du 16 février 2012 avec la Direction Nationale de la Réserve

Lt-Col (R) Philippe ROUSSEAU
Administrateur du CRMRLg auprès de l'URNOR

Comme chaque année, la Direction Nationale de la Réserve a tenu à organiser une séance d'information destinée à l'ensemble des réservistes.

L'auditorium de NOH était bien rempli ce 16 février. Des réservistes de tous poils s'y étaient donné rendez-vous tandis que le DNR Col CARLIER était venu avec toute son équipe : le Maj GOOSSENS, le Maj (R) GIJ-PEN et le Cdt GYSELS. Le Col (R) DECOURTIT assurait quant à lui, l'appui informatique... en cas de défaillance du power point ou de question (im)pertinente quant au portfolio !



Que retenir de cette soirée ? Voici en quelques points les nouveautés :

- La structure de DHR a été revue afin d'appliquer le management intégré ou plus exactement le suivi du déroulement des carrières. HRG (gestion) devient HRB (beheer = gestion). Cette modification ne change rien au fonctionnement de la DNR.
- Le règlement A84 est mourant, il devrait d'ici quelques semaines être remplacé par les règlements A16-R10 (déjà visible sur le site de la Réserve : il s'agit de la loi de 2001) et A16-R11 (arrêté royal d'application de la loi). Ces règlements seront complétés par des directives générales ou spéciales et des instructions détaillées (APG/SPS /GID). Ces documents seront bientôt consultables sur le site de la Réserve. Objectif : adapter le statut de la Réserve à la loi de 2001.
- Le principe reste le même : the right man in the right place.
- L'instrument reste le portfolio qui doit être mis à jour régulièrement par le réserviste (changement d'adresse, changement de mail, évolution professionnelle, formation complémentaire civile ou militaire suivie avec succès...).
- Les réservistes sont intégrés dans les Unités et doivent négocier avec elles l'exécution de leurs 7 jours. Si un réserviste ne se trouve pas bien utilisé dans son Unité, il peut s'adresser à DNR et demander le changement. Chaque mois, les places vacantes sont publiées sur le site de la Réserve.

- Il y a aujourd'hui 1677 postes prévus pour des réservistes dont seulement 1227 sont occupés ! Même si l'on anticipe l'attribution de postes aux 95 réservistes toujours en formation, il reste 355 places vacantes !
- ACARES est divisé en deux parties : ACARES/PRC = le pool qui est actuellement vide et qui ne sert que de transit lorsqu'il faut recaser des réservistes suite à des modifications d'Unités et ACARES/Mob Res qui contient les 5000 réservistes non actifs mais toujours mobilisables. Cette partie d'ACARES augmente régulièrement par l'apport des militaires de carrières qui quittent l'Armée mais restent mobilisables pendant 10 ans (il s'agit du personnel temporaire en fin de contrat ou d'Officiers de carrière qui quittent avant l'âge maximum).
- Le réserviste doit rester en contact avec son Unité où se trouve son dossier personnel. Les jours de rappel doivent être effectués chaque année. Toutes les activités comptent (formation en vue de promotion, formation dans le cadre de la fonction, compétition nationale, exercice de la fonction prévue...) seuls sont exclus du calcul des 7 jours la participation à des cérémonies ou des repas de corps. L'Unité peut demander des jours de rappel supplémentaires mais les jours sont gérés par réserviste, il n'est donc pas possible de faire faire 9 jours à un réserviste en prenant 2 jours non exécutés par un autre réserviste de la même Unité : il faut demander deux jours supplémentaires même s'il reste des jours à l'Unité.
- Les modèles B (demande de mutation ou de prolongation) doivent être motivés par le Chef de Corps et accompagnés d'une lettre de motivation du Réserviste concerné.
- L'attribution d'une adresse mil.be à chaque militaire de réserve entraîné est à l'étude, cela permettrait tant aux Unités qu'à DNR de rester facilement en contact avec le Réserviste. Par le biais de cette adresse, le réserviste aurait accès à l'intranet car certaines infos ne peuvent être placées sur l'internet, accessible à tous.
- Pour les candidats Offr Sup un comité devrait avoir lieu en mars 2012, on attend la confirmation du MOD à ce propos.
- Points de contact Réserve : Cdt Gysels 02/264.62.59 ou par mail info@reserve, andre.libert@mil.be (1Sgt Chef chargé du suivi des dossiers), michel.decourtit@mil.be (pour le portfolio).
- Pour les nouveaux candidats, la formation de base est dorénavant donnée en un seul bloc de 19 jours pendant les grandes vacances. Le reste de la formation a lieu « on the job » et se termine par une semaine d'évaluation. L'ensemble peut être exécuté dans la même année mais peut aussi être étalé sur une durée de 5 ans maximum.

- Des recrutements sont en cours mais peu car l'armée a surtout besoin de spécialistes expérimentés (recrutement latéral de candidats majors médecins)
- L'encodage des portfolios des Offr de carrière doit avoir lieu avant septembre 2012 (souhait du Général Grosdent) cela représente 700 jours /homme. Il est fait appel à tous les réservistes ayant un minimum de connaissances en informatique et en gestion HR. Une journée d'info aura lieu en mars (s'inscrire sur le site). Le rappel porterait sur une ou deux semaines par homme.

Les questions réponses qui ont suivi cet exposé ont mis en lumière que la couverture des réservistes en cas d'accident entraînant une incapacité temporaire ou définitive, pendant un rappel, est plus que floue. DNR a reconnu que cette question n'était pas de sa compétence mais cela n'a pas empêché un débat houleux et stérile entre les réservistes. Chaque dossier est évidemment différent mais la question de la couverture fournie par l'armée devra être posée aux instances compétentes.

Beaucoup de réservistes souhaitaient également profiter de l'occasion pour poser des questions personnelles ou pour essayer de faire intervenir DNR auprès de leur Chef de Corps. Il est évident que DNR ne peut avoir qu'un rôle de médiation entre l'Unité et le réserviste et qu'il appartient d'abord au réserviste d'interpeller ses autorités.

En fin de réunion, DNR a demandé aux candidats réservistes de venir le trouver et une petite dizaine de jeunes gens (dont une fille) se sont avancés... L'avenir serait-il assuré ?



DIFFUSION D'INFORMATIONS – ATTENTION :

membres en ordre de cotisation et adresse mail connue

→ infos complètes et presque en temps réel.

visiteur du site non membre du Cercle

→ infos plus limitées et/ou différées.

La nouvelle structure de DGHR

Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président

Nous vous proposons ici une large synthèse de la note de DG HR Management (HRM-MITS : 11-00678575 du 20 Dec 2011), signé par le Général-major Philippe GROSDENT, directeur général des ressources humaines, et traitant de la nouvelle structure de DG HR sur base des principes de la « gestion intégrée ». Soyez attentif aux textes et organigrammes, vous y retrouverez la filière « Réserve ».

1. Transition à la nouvelle structure DG HR 'HR New'

Depuis janvier 2012, la Direction Générale Human Resources (DG HR) est passée à une nouvelle structure qui permettra une « gestion de personnel intégrée ». Dans ce cadre, le gestionnaire -IR est responsable de tous les aspects de gestion d'une sous-population du personnel de la Défense. Ceci inclut la reconnaissance de la nécessité de personnel, la rédaction des structures d'organisation, l'alimentation (recrutement), le par flux (formation et gestion de carrière) et le dégagement.

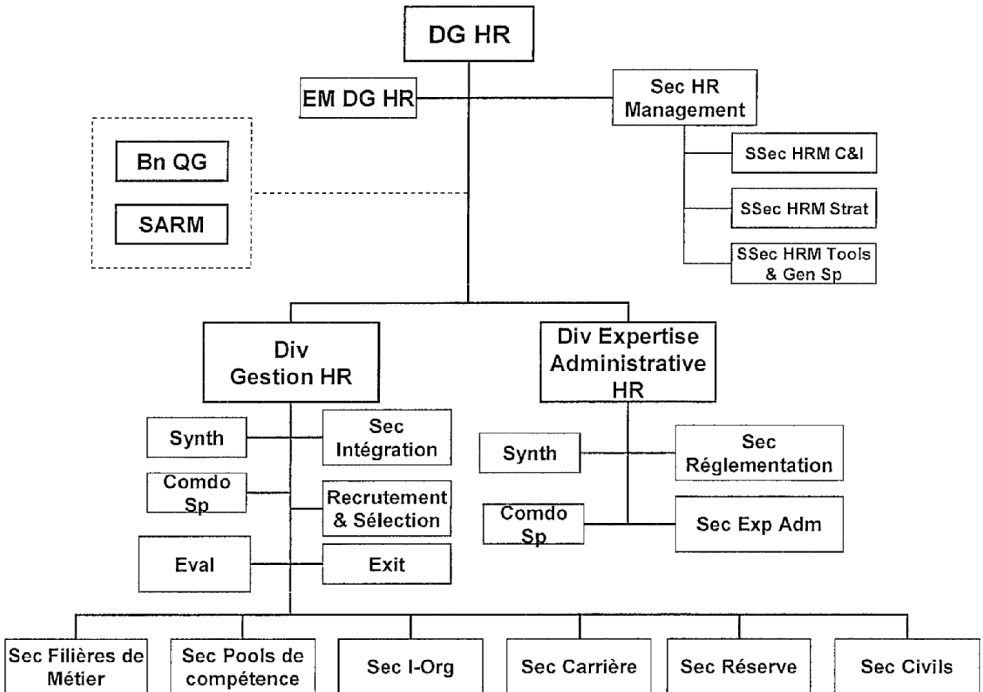
2. Structure et missions générales HR New

Dans sa nouvelle configuration, la DG HR comprendra deux Div, la Div Gestion HR et la Div Expertise Administrative HR (HRA). Outre les divisions, une Sec dépendra directement du directeur-général, la Sec HR Management (HRM). Cette structure découle des principes de base de la gestion intégrée.

La **Sec HR Management** fixe les orientations principales au niveau stratégique et assure la cohérence de la politique pour ce qui concerne les aspects de personnel qui ne sont pas liés directement à une compétence professionnelle (Filières de métiers (FM) et Pôles de compétence (PC)), en bref, se soucie de la politique au niveau de l'organisation.

La **Div Gestion HR** groupe les gestionnaires HR qui portent la responsabilité globale de tous les aspects d'une sous-population de personnel de la Défense, reconnaissance des besoins, traduction de ces besoins en moyens (organisation et personnel), mise en place du personnel, évolution du personnel avec définition de trajets de carrière, dégagement.

La Div **HR Expertise Administrative** centralise les connaissances et knowhow spécialisés dans le domaine de l'administration des individus et dans le domaine de l'élaboration de la réglementation normative.



a. La Section HR Management (HRM)

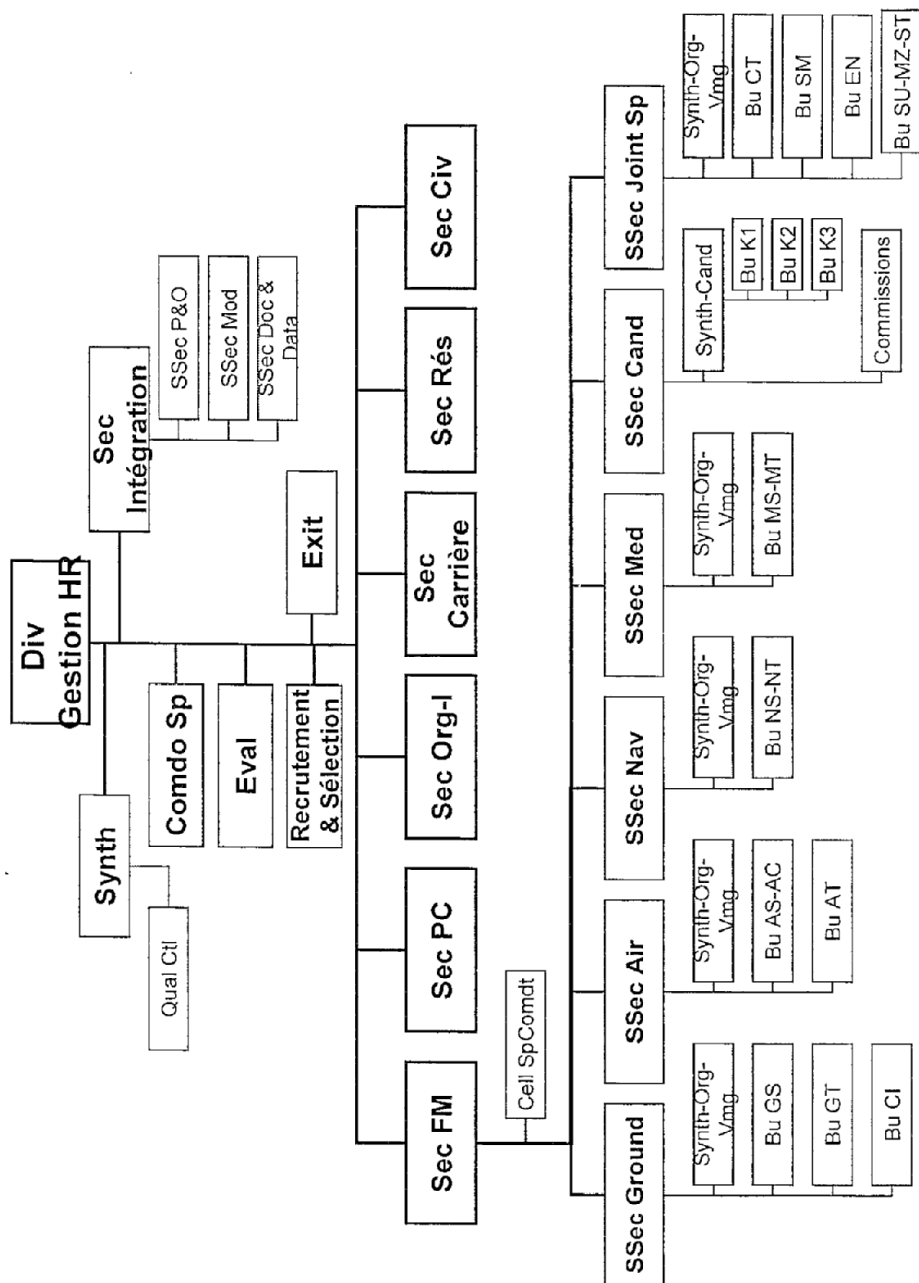
La section comprend trois sous-sections indépendantes:

- (1) HR Management Strat & Policy;
- (2) HR Management C&I;
- (3) HR Management Tools & GenSp.

La section a pour mission de:

- (1) déterminer une vision stratégique HR à moyen et long terme;
- (2) fixer la politique HR dans les domaines dont la portée va au-delà d'une FM ou PC;
- (3) veiller à Ta cohérence globale de la gestion HR;
- (4) développer un management de communication HR proactif, y compris en matière d'éléments de réponse aux interventions adressées à la DG HR.

b. La Division Gestion HR (HRB)



La Division HRB se compose de 6 sections:

- (1) la Section Filières de métiers (FM): chargée de la gestion intégrée des sous-populations dans une FM, c'est-à-dire, d'une part les fonctions qui sont caractérisées par une FM déterminée, d'autre part, le personnel qui occupe une fonction où une FM déterminée prédomine;
- (2) la Section Pôles de Compétence (PC): chargée de la gestion intégrée des sous-populations dans un PC, c'est-à-dire, d'une part les fonctions qui sont caractérisées par un PC déterminé, d'autre part, le personnel qui occupe une fonction où un PC déterminée prédomine (indépendamment de la FM du personnel);
- (3) la Section Carrière: chargée de dessiner les différents trajets de carrière au sein de la Défense, qui doivent couvrir les besoins de la Défense dans le cadre du modèle de gestion des compétences mais aussi permettre un développement de compétences individualisé, La section est aussi responsable de la gestion des flux globaux entre les PC et FM, qui débouchent en définitive en mise en place, formation, etc. C'est la raison pour laquelle elle se compose d'un bureau par catégorie de personnel (Officiers, Sous-officiers, Volontaires) et dispose d'une cellule Synthèse et Organisation, qui, outre le planning, est chargée des projets de mobilité externe;
- (4) la Section I-Org : chargée de la gestion intégrée des fonctions dans les organisations internationales (planning Pers et Org planning, occupation d'un poste international, sélection des candidats, suivi sur le poste et retour) ainsi que du soutien pratique du Pers désigné pour une fonction internationale;
- (5) la Section Réserve: chargée de la gestion intégrée de la réserve nationale, c'est-à-dire, la politique et la gestion (en ce compris, l'alimentation, le planning de carrière et le dégageant);
- (6) la Section Personnel civil : chargé de la gestion du personnel civil, c'est-à-dire, le personnel des niveaux A, B, C et D, la gestion des contractuels au service de la Défense et la gestion de l'alimentation et du dégageant du personnel civil.

Par ailleurs, la Division HRB dispose :

- (1) d'un Bureau Intégration : chargée de créer et de veiller au cadre dans lequel les sections de gestionnaires développeront leur gestion. Plus spécifiquement, le bureau est chargé de l'élaboration et de l'adaptation d'images de synthèse globales qui sont la traduction de l'exécution concrète de la politique de gestion par les différents managers HR;
- (2) d'une Sec Evaluation : chargée de l'évaluation et de l'avancement du Pers Mil;

- (3) d'une Sec Recrutement et Sélection : chargée du recrutement et de la sélection de candidats;
- (4) d'un Bureau Quality Control : chargé de veiller à la conformité et à la cohérence des documents qui quittent la DG HR.

La Section Filières de métiers se compose de plusieurs sous-sections.

Elles sont chargées de la gestion intégrée des populations qui leur sont confiées, en correspondance avec une filière de métiers déterminée

- (1) Sous-section Ground ;
- (2) Sous-section Air ;
- (3) Sous-section Nav ;
- (4) Sous-section Med ;
- (5) Sous-section Joint Sp.

Par ailleurs, il existe une sous-section « Candidats », chargée de la gestion intégrale des candidats depuis leur incorporation au sein de la Défense jusqu'au moment où ils se voient attribuer une FM.

La Section Pôles de compétence se compose de plusieurs sous-sections.

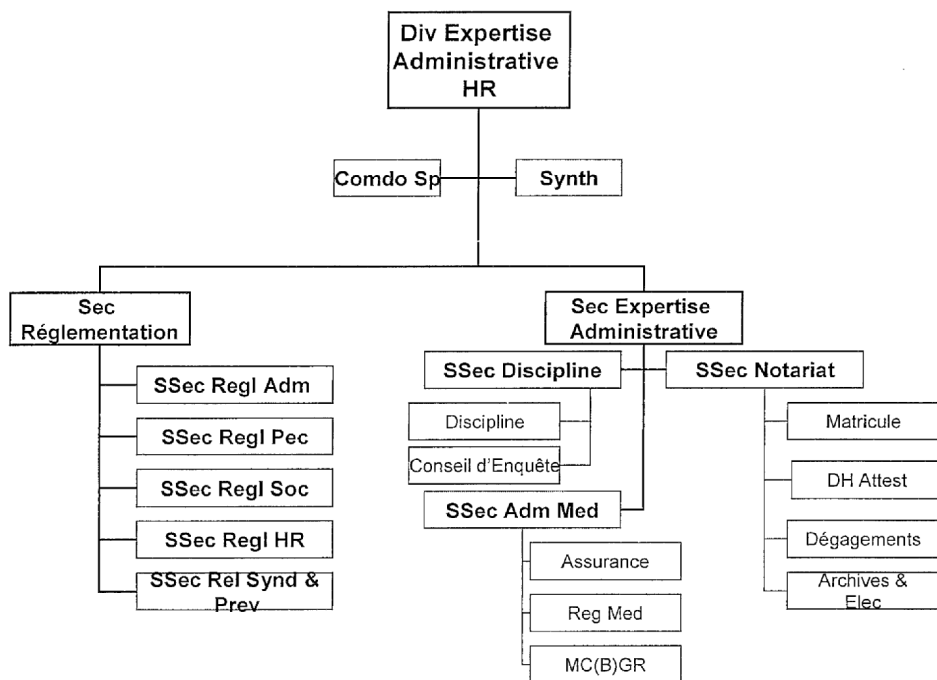
Elles sont chargées de la gestion intégrée des populations qui leur sont confiées, en correspondance avec un pôle de compétence déterminé (MR HR IP BF EP, JC S PM GM):

- (1) Sous-section Ressources Management;
- (2) Sous-section Appui Général.

Les sous-sections dans les sections FM et PC sont organisées de manière standard et rassemblent plusieurs bureaux de managers HR.

La gestion intégrée de sous-populations est réalisée à ce niveau. En d'autres mots, ce sont ces bureaux qui, sous la responsabilité de leur chef de sous-section, exécutent la gestion intégrée de tous les aspects propres à leur sous-population, qui, à ce niveau, sera composée d'un FM ou PC complet ou d'une partie d'un FM ou PC (plusieurs métiers). La direction journalière des bureaux au sein d'une sous-section sera assurée par le chef du bureau, il y a par ailleurs au sein de la sous-section un bureau Synthèse - Organisation et Formation, chargé d'appuyer les managers HR de la sous-section dans tous les domaines possibles, et plus particulièrement en créant des indicateurs et des images de synthèse représentatifs de leur gestion.

c. La Division Expertise Administrative HR (H RA)



La Div Expertise Administrative HR joue un rôle essentiel dans la structure d'appui. Cette Div appuie le management HR d'une part en élaborant et en gérant toute la réglementation normative (lois, arrêtés et règlements liés au statut), d'autre part, en établissant les dossiers à titre individuel dans les domaines où une expertise administrative spécifique est requise.

Les sous-sections de la Section Réglementation écrivent et gèrent la réglementation normative, chacune dans leur domaine (statut administratif, statut pécuniaire, statut social et règlements HR) est sont assistées par la sous-section Rel Synd et Prev dans le cadre du contrôle administratif et budgétaire, ainsi que dans celui de la concertation et des négociations.

Ces sous-sections fournissent un appui à la Div Gestion HR mais aussi à la Sec Exp Adm, lors de la résolution de dossiers complexes à titre individuel.

La Section Expertise Administrative fournit un appui direct au gestionnaire dans le cadre de dossiers individuels qui, en raison de leur spécificité, NE relèvent PAS de la compétence des gestionnaires de personnel de la Div Gestion HR mais qui peuvent avoir un impact direct sur la carrière d'une personne.

Les trois sous-sections de la Sec Expertise Administrative s'occupent chacune d'une fonction spécifique, c'est-à-dire, la discipline (en ce compris le Srt des conseils d'enquête), l'administration médicale et le notariat.

Pour s'y retrouver ! : les abréviations employée.

AC	Contrôle aérien
AS	Emploi des systèmes d'armes aériens
AT	Technique du matériel aérien
BF	Budget et finances
CI	Collecte d'Info
CP	Pôles de compétence
CT	Technique des systèmes de communications et Info
EN	Génie civil et militaire
EP	Milieu et prévention
FM	Filière des métiers (Fr)
GM	Gestion générale
GS	Emploi des systèmes d'armes terrestres
GT	Techniques du matériel terrestre
HR	Gestion des ressources humaines et organisations
IP	Image et relations publiques
IS	Analyse et exploitation du renseignement et de la sécurité
JC	Opérations « joint & combined »
MR	Gestion des ressources matérielles et de l'Infra
MS	Appui médical
MS	Appui général
MT	Techniques médicales
MZ	Musique
NS	Emploi des systèmes d'armes navals
NT	Technique du matériel naval
PM	Affaires politiques et militaires
SM	Supply chain et mobilité
ST	Techniques spéciales
VR	Filière des métiers (NL)

Faire part de décès

Notre S1, le Commandant Raymond Wauthier, a perdu son beau-père le 22 janvier 2012. Monsieur Jean Mathèbe était Officier de Réserve français.

Le Lieutenant Colonel Gaston Verbeemen, ancien membre du Comité, est décédé le 30 janvier 2012.

A ces deux familles, éprouvées par le départ d'un être cher, le Président, le Comité et les membres du Cercle présentent leurs plus sincères condoléances.



Réservistes attention !

Vous êtes **RESPONSABLES**
de votre carrière et de votre dossier.

L'ASE en est uniquement gestionnaire.

Prenez les devants ! Rencontrez vos gestionnaires,
rendez-vous aux drinks d'unité, aux fastes, répondez
à leurs demandes.

En bref, **montrez-vous !**

Belgium Battlefield of Europe

*Lt-Col Hre Fons WUYTS, Ing.
Conseiller technique auprès du Musée royal de l'Armée*

La 4ème édition de la carte sur le patrimoine militaire en Belgique et dans les régions frontalières vient de paraître chez IGN toujours sous le même titre "**Belgium Battlefield of Europe**".

Cette carte est une initiative de la Société Royale des Amis du Musée de l'Armée en collaboration avec le IGN.

Cette carte touristique sur le Patrimoine Militaire qui paraît depuis 1999, a déjà été vendue en plus que 10.000 exemplaires. La nouvelle édition a été profondément révisée et complétée.

Quatre-vingt-cinq images et photos en couleurs illustrent la carte.

En plus des 600 reliques militaires de l'édition précédente, 200 nouveaux et importants lieux de mémoire et du patrimoine militaire à visiter ou à explorer ont été ajoutés.

La nouvelle carte mentionne: les endroits de 154 champs de bataille depuis le Moyen-Age et trois lignes de front des deux Guerres Mondiales, 88 châteaux-forts, 48 églises fortifiées, mures et portes de 48 villes fortifiées, 12 citadelles, 90 forts en maçonnerie, béton ou en béton armé, 10 lignes défensives de bunkers construits entre 1917 et 1944, 32 points d'appui. 104 monuments impressionnants dont 18 mémoriaux aux Soldats disparus de l'Empire Britannique et 38 canons et chars comme monument. De plus, 17 cimetières militaires belges et 82 cimetières les plus importants, des Alliés et des Allemands y figurent ainsi que 114 musées d'histoire militaire à visiter.

La carte à l'échelle 1/250 000 est pliée en un format de poche très pratique de 22 cm x 12,5 cm.

Cher membre, commandez dès aujourd'hui cette carte IGN des plus intéressantes par versement de

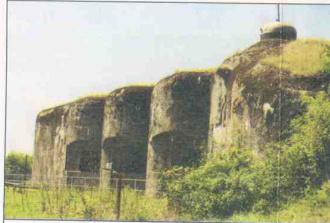
€ 6,00 au compte BE21 3101 0604 1803 de la SRAMA-KVVL avec la mention : « 250000 » ou « Belgium Battlefield ». La carte vous sera envoyée au plus tôt par la poste militaire.

Vous pouvez également acheter la carte au Shop du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire de Bruxelles et dans de nombreux musées d'histoire militaire (plus cher).

Pour de plus amples informations voir www.klm-mra.be ou notre Srt au 02/737.78.90 - E-mail : srt.sramakvvl@gmail.com



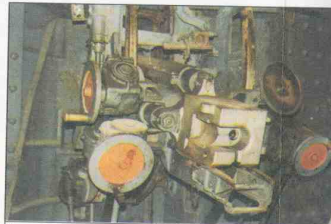
Loncin - Aux héros du Fort de Loncin
Morts pour la patrie - 15.08.1914*



(FR) Fort Maginot de Fermelet 1936, site & musée*



Fort de Tancrément 1936 - coupole Mi.*



Fort de Eben-Emael 1936 - casemate canon 75 mm GP*



(FR) Stonne - Char B 1bis - Bataille 1940*



Activité CRMRLg — Visite guidée et commentée des glacis du Fort d'Eben-Emael — Di 22 Avr

Quoi : Visite guidée des glacis du fort d'Eben-Emael

Date : Dimanche 22 avril 2012.

Heures : de 10 Hr à +/- 12 Hr 30.

Lieu de rendez-vous : Rue du Fort 40, 4690 Eben-Emael (entrée du Fort).

Qui : les membres du Cercle et leurs familles (grands enfants).

Intérêt :

Visite guidée et commentée par un spécialiste.

Découverte des premières utilisations de la charge creuse.

PAF : gratuit.

Conditions de visite :

Tenue de rando.

Bonnes chaussures de marche.

Vêtements adaptés à la météo.

+/- deux heures trente.

Après :

Possibilités de petite restauration dans les environs de Kanne.

Prendre de Bac qui traverse la Meuse et se rendre à Eijsden (NL).

Possibilités d'inscription :

- Via le courrier de BPost
- Via notre site web : www.crmrlg.be
- Via un courriel à : crmrlg@skynet.be
- Via un SMS au N° 0475 / 45 51 93

S'inscrire avant le 15 avril 2012

A propos du Fort d'Eben-Emael

Le Fort fut construit de 1932 à 1935 le long de la célèbre tranchée de Caster au Canal ALBERT à hauteur de l'écluse de Lanaye.

La tranchée de Caster constitue en effet un barrage exceptionnel par son envergure; elle traverse la colline de LOEN sur une distance de plus de 1.500 mètres et atteint une profondeur de 65 mètres.

Le Canal ALBERT y repose sur une largeur de 54 mètres entre deux berges de halage de 10 mètres de large chacune. A cet obstacle impressionnant que constitue le Canal ALBERT on y ajoute un ouvrage complet de grande étendue pouvant exercer son action éloignée dans toutes les directions. La superficie du Fort est immense par rapport aux autres ouvrages belges : 60 hectares dont 40 pour le massif central est une flèche de plus de 900 mètres de long, large de 700 mètres.

Le Fort a été construit sur **3 niveaux**, celui des ouvrages affleure la surface. Ensuite le niveau des galeries conduisant aux pieds des puits (liaisons avec les chambres de tir), aux postes et dépôts de munitions, est à la côte -20 mètres. Enfin il y a le niveau de la caserne souterraine qui est relié au niveau intermédiaire par ascenseur et escalier central; côte -40 à -60 mètres. Sur la superstructure, il y a 3 fausses coupoles de 6 m de Ø, 4 Mi C.A., 1 coupole mobile avec 2 canons de 120 mm (portée 17 Km), 2 coupoles mobiles éclipsables avec chacune 2 canons de 75 mm court (portée 11 Km), 4 casemates d'une force totale de 12 canons de 75 mm long (portée 11 Km) et 6 mitrailleuses jumelées.

Parmi les petites armes qui dotaient les ouvrages des fossés on dénombrait 12 canons de 60 mm anti-chars à tir rapide (portée 3 Km) et 15 mitrailleuses jumelées. De la poterne d'entrée au P.C. il faut marcher 6', jusque Mi-Sud, 7', Mi-Nord, 14', coupole Nord, 15', Eb 1-01, 19' (Eb 1-01 = observatoire sur Fortin 01).

Pour accéder aux anciens emplacements de Mi C.A. il faut marcher 9' sur le Fort. A l'étage intermédiaire, il y a ainsi 3,5 Km de galeries bétonnées.

Pour accomplir un circuit complet il faut parcourir ± 13 Km.

A l'étage souterrain sont prévus les logements officiers et troupe, les lavoirs, cuisines et magasins, une infirmerie avec salle d'opération, bureau d'administration, armurerie, une salle de machines avec 6 moteurs Diesel de 175 HP, la centrale électrique ainsi qu'une importante cheminée d'évacuation avec 2 ventilateurs et un filtre à air.

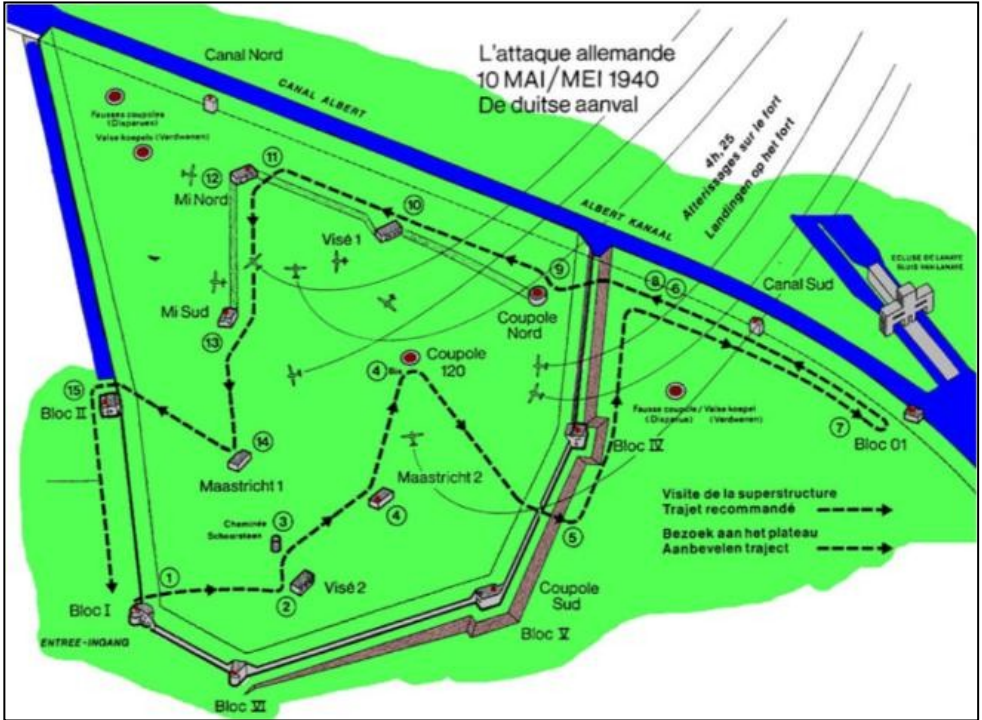
Il existait une prise d'air principale dotée de 2 moteurs de 115 HP chacune, ainsi que 3 autres prises d'air de secours cachées par une légère couverture de maçonnerie. Trois débouchés d'infanterie respectivement Bloc II, coupole Nord et Mi Nord ainsi que 4 sorties de secours

Bloc IV, VI, canal Sud et Mi-Sud.

Voilà le monstre qui fut construit à Eben-Emael pour une garnison théorique de 1.200 hommes.

(Article de Monsieur Jean Brock – Revue du Cercle Liégeois d’Histoire et d’Archéologie Militaire - <http://www.cham.org/050211.htm>)

Plan des glacis et de l’attaque allemande du 10 mai 1940



Les amateurs pourront aussi découvrir :



← Walker Bulldog M 41

AMX 13 VTT —



Canon de campagne 25 mm Mark II



Raid sur l'Histoire 2012 – Le CRORN nous invite

Maj Hre Jean-Claude TOELEN
Vice-Président CRORN

« Jamais la Grande Bretagne et ses alliés du Commonwealth, impliqués dans un conflit d'une telle ampleur, n'ont connu une telle catastrophe militaire ».

Les membres du Cercle Royal des Officiers de Réserve de Namur nous invite à participer avec eux, le **samedi 5 mai 2012**, à leur traditionnel **Raid sur l'Histoire**. Cette année, ils partiront sur les traces de la tragédie meurtrière qui s'est déroulée lors de **l'offensive de la Somme du 1^{er} juillet au 20 Novembre 1916**.

Départ de NAMUR, sous le viaduc de BEEZ, sur le parking côté BEEZ à 07.00Hr.

ALBERT : prise en charge du guide et visite du musée.

Circuit du souvenir commenté avec passage, entre autres, par La BOISSELLE (fourneau de mine LOCHNAGAR), POZIERES (village martyr âprement disputé, complètement détruit et lieu de la première attaque de chars britannique), THIEPVAL, BEAUMONT-HAMEL (site de collines sur lesquelles les jeunes divisions inexpérimentées vont se fracasser : pertes de 58.000 hommes dont 20.000 tués en 1 seul jour), MILL ROAD cemetery avec son originalité (explication de la formation des cimetières pendant et après la bataille), TOUR de L'ULSTER (monument à la division irlandaise), DELVILLE WOOD (son mémorial sud africain).

Cette journée sera agrémentée d'une pause-repas à la « Taverne du Cochon Salé » où, pendant le repas (apéritif, menu 2 services, dessert et café) pris avec notre guide, les renseignements et anecdotes à propos de cette offensive pourront continuer.

Toute cette journée riche et passionnante vous est proposée dans ces conditions pour le prix de **60 €** (car, guide, musées, repas). Les premiers inscrits, paiement effectué sur le compte **IBAN BE85 7512 0325 0406 – BIC AXABBE22** seront prioritaires.

Pour tous renseignements complémentaires :

Jeancl_toelen@yahoo.fr
Tf : 085/82.51.59
GSM : 0477/88.35.98.



URNOR asbl
KNVRO vzw

1000 Bruxelles, Rue des Petits Carmes 24 Bte 1
1000 Brussel, Karmelietenstraat 24 Bus 1

✉ urnor-knvro@skynet.be
☎ +32 (0)2 501.23.38
☎ +32 (0)2 501.23.39

URNOR asbl
KNUROO vzw

1000 Bruxelles, Rue des Petits Carmes 24 Bte 2
1000 Brussel, Karmelietenstraat 24 Bus 2

✉ knuroo-urnor@skynet.be
☎ +32 (0)2 501.23.37
☎ +32 (0)2 501.23.36

Compétition Nationale des Cadres de Réserve

10 – 11 Mai 2012

ELSENBORN

1. Pour l'année 2012, HRB-DNR a à nouveau retenu la "Compétition Nationale des Cadres de Réserve", et l'a mise au programme annuel "JointReserve".

2. Par la présente nous vous invitons à participer à la Compétition Nationale des Cadres de Réserve, qui aura lieu au Camp d'ELSENBORN le:

Jeu 10 et Ven 11 Mai 12

3. L'appui pour cette compétition sera fourni par le CRC GLONS.

4. Cette compétition est organisée conjointement par l'URNOR et l'URNOR et avec des équipes mixtes Offr/SOfr/Vol de QUATRE personnes. Des équipes étrangères participeront également à la compétition.

5. Programme:

- arrivée le mer 09 Mai 12, à partir de 18.00 Hr, ou le Jeu 10 Mai 12, **avant 08.00 Hr**, administration et briefings
- première partie de la compétition le Jeu 10 Mai 12 (à partir de 10.00 Hr et après-midi)
- deuxième partie de la compétition le Ven 11 Mai 12 (toute la journée)
- remise des prix, drink et repas d'adieu le Ven 11 Mai 12 à partir de 18.00 Hr
- ENDEX le Ven 11 Mai 12 vers 22.00 Hr

6. Cette année le parcours sera à nouveau composé de boucles formant un ensemble d'épreuves et d'incidents. Les épreuves prévues (modifications possibles) sont principalement basées sur le concept JICCS de la Défense, e.a. : CBRN, lancer grenades, tir (Rules of Engagement), équipement, tactique, lecture de cartes, armement, cross d'orientation, IM (reconnaissance matériel), EHBO (premiers soins), LOAC (Droit Conflits Armés), anti-feu, épreuves des Composantes Medic, Air et Naval, piste d'obstacles (adaptée), transmission. Tout comme ces dernières années, le but est que les compétiteurs apprennent et mettent en pratique ces différentes matières.

7. Tout comme en 2009, 2010 et 2011, il ne sera demandé que **DEUX** jours de rappel pour les organisateurs et pour les compétiteurs (Jeu 10 Mai 12 & Ven 11 Mai 12). **RV: au plus tard le Jeu 10 Mai 12 avant 08.00 Hr (seule la participation au programme complet est possible).**

Ces deux jours comptent comme prestation, sont prévus au Programme JointReserve, et ne sont par conséquent pas pris sur le nombre de jours attribués à l'Unité. Il y aura possibilité de logement à partir du mercredi soir, et jusqu'au samedi matin (plus d'infos suivent).

8. De plus amples informations (dont le montant de la participation aux frais) et un formulaire plus détaillé vous seront envoyés ultérieurement.

9. Les inscriptions au moyen du bulletin d'inscription ci-joint, sont à renvoyer **au plus tard le 18 Mar 12** (par lettre ou par fax ou par mail): Srt URNOR (Rue des Petits Carmes, 24, bte 1 à 1000 BRUXELLES - Fax = 02/501.23.39 - e-mail = urnor-knvro@skynet.be).

10. Veuillez compléter correctement **UN** formulaire individuel d'inscription pour **CHAQUE** participant.

Individueel inschrijvingsformulier voor de Nationale Competitie 2012
Formulaire individuel d'inscription pour la Compétition Nationale 2012

10-11 Mei 12 – Kamp ELSENBORN – 10-11 Mai 121

In te vullen door de deelnemer: bij voorkeur elektronisch – drukletters uitgezonderd e-mail
 À remplir par le participant : de préférence électronique – imprimé excepté courriel

NAAM + Voornaam – NOM + Prénom		
Graad – Grade		
Stamnummer – N° Matricule		
Affectatie-eenheid – Unité d'Affectation		
Adres Adresse	Post Nr + Plaats – Code P + Localité	
	Straat, Nr – Rue, n°	
Tf Nr – Tf n°		
E-mail / Courriel		
Nr Identiteitskaart – n° Carte d'Identité		
Rijksregister Nr – n° Registre National		
Nr.plaat Voertuig – n° Immatr. Véhicule		
Wenst deel te nemen aan / Souhaite participer à (gewenste deelname aankruisen / cocher vos desiderata):		
Organisator / Organisateur		of / ou
<input type="checkbox"/>		
		Competitor / Compétiteur
		<input type="checkbox"/>
Date/Datum:		Signature/Handtekening:

Terug te sturen vóór 18 Mar 12 naar / À renvoyer avant le 18 Mar 12 à:

Srt KNVRO Karmelietenstraat, 24, bus 1 / 1000 BRUSSEL	Srt URNOR Rue des Petits Carmes, 24, bte 1 / 1000 BRUXELLES
Fax = 02/501.23.39 - e-mail = urnor-knvro@skynet.be	

Activité CRMRLg — Tir pour nos compagnes — Me 30 Mai

Quoi : Tirs 22LR réservé aux compagnes et jeunes filles

Date : mercredi 30 mai 2012.

Heures : de 1730 Hr à 2130 Hr.

Lieu de rendez-vous : Club de Tir de la Police liégeoise, sis à Liège, rue Fond des Tawes 49, soit face au n° 102 (pour les GPS).

Qui : les compagnes et les jeunes filles des membres du Cercle.

Ce que nous fournissons :

Armes et munitions (.22) – *pas d'armes personnelles.*

Les moniteurs – *pas de présence d'accompagnant sur le pas de tir.*

Les tirs :

10 cartouches d'apprentissage (avec moniteur de tir).

10 cartouches de tir avec résultats enregistrés.

10 cartouches pour la partie éliminatoire du concours de tir.

Tenue : adaptée au tir.

Comment s'inscrire:

5 € par tireuse à virer sur le compte IBAN : BE73 0000 3936 8660 - BIC : BPOTBEB1 de Cercle Mil Res Liège – Rue St Laurent, 79 – 4000 LIEGE (paiement vaut inscription).

Communication : Tir du 30 mai 2012 + nom du membre + Nbr de participantes.

Limite d'inscription : S'inscrire (paiement) avant le 15 mai 2012

De 1730 Hr à 2130 Hr, les installations d'accueil sont ouvertes à tous ainsi que le bar, interdiction de consommer des boissons alcoolisées pour les tireurs féminins avant d'avoir accès au pas de tir.

Souvenir du tir de l'année passée



Activité CRMRLg — Cocktail annuel et visite de la Police fluviale — Ve 08 Jun

Quoi : Cocktail annuel du Cercle et visite de la Police fluviale

Date : vendredi 8 juin 2012.

Heures : de 1730 Hr à

Lieu de rendez-vous : Union Nautique de Liège - 2 parc de la Boverie
4020 LIEGE - prendre la rue du Parc à Liège. Avant de tourner sur le pont des Vennes, aller tout droit le long du musée et du parc de la rose-raie, l'Union Nautique est au fond de l'allée à hauteur de la passerelle (pont Hennebique) du quai Mativa.

Qui : les membres du Cercle et leur compagnes

PAF : offert par le Cercle

Vedette fluviale :

Dès 1730 Hr.

Visite de la Vedette fluviale « Anne » de la POLICE de la NAVIGATION
SPN 3 Brigade Sud (Liège)

Possibilité de navigation.

Cocktail :

Dès 19 Hr

Cocktail annuel du Cercle

Dans les installations de l'Union Nautique de Liège

Tenue :

Pour les Mil Res : de préférence tenue militaire : Service-Dress ou costume civil.

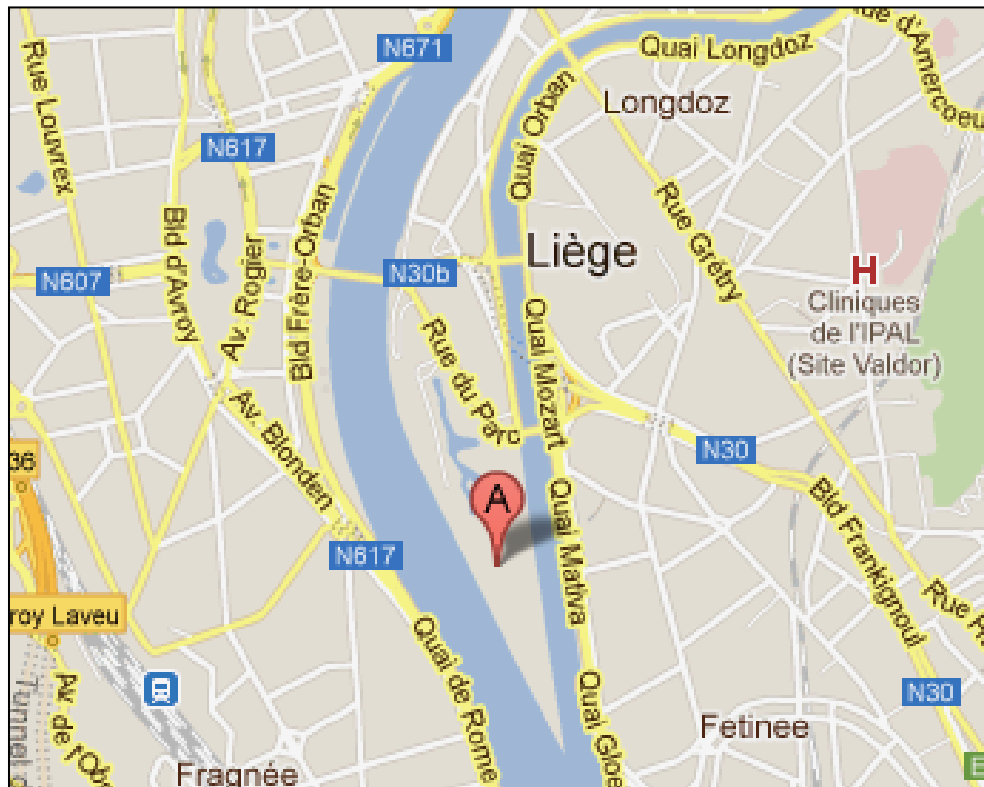
Pour les dames : tenue de ville

Possibilités d'inscription :

- Via le courrier de BPost
- Via notre site web : www.crmrlg.be
- Via un courriel à : crmrlg@skynet.be
- Via un SMS au N° 0475 / 45 51 93

S'inscrire avant le : 28 mai 2012

Où est-ce exactement ?



La Police de la navigation

Histoire et organisation

La Police de la navigation (SPN) est née de l'ancienne police maritime. Lors de la réforme des services de police, les brigades portuaires de l'ancienne gendarmerie et leurs territoires ont été transférés le 1er janvier 2001 à la Police de la navigation.

Grâce à cette unification des services de police, une gestion policière intégrée et cohérente peut être exercée dans les installations portuaires et sur les voies navigables.

Structure et personnel

La Police de la navigation comporte cinq sections, une équipe d'appui technique (Technical Support Team ou TST) et un carrefour information maritime (MIC). Ces services sont dirigés par un commandant.

ment fédéral. Actuellement, la police de la navigation compte près de 400 membres du personnel.

Matériel spécifique

En plus du matériel policier classique, la police de la navigation dispose de:

Différents types de bateaux :

- TROIS patrouilleurs de mer loués à la région flamande (DEUX à Ostende et UN à Anvers).
- NEUF Rigid Hull Inflatable Boats (RHIB).
- CINQ patrouilleurs en eaux intérieures (Gand, Anvers et Liège).
- UN bateau de travail
- UN détecteur de drogues.
- UN cargo scanner mobile à rayons X.
- UN side scan sonar (détection sous-marine).
- UN bio Radar.
- UN remotely operated vehicle (ROV).

Plus d'autres moyens techniques.

Les moyens techniques sont utilisés par du personnel spécialement formé à cet effet, repris dans une section spécifique au sein de la Police de la navigation appelée TST (Technical Support Team) et située à Zeebrugge.

Missions principales :

- Contrôle du respect des lois et règlements sur et autour de l'eau ainsi qu'à bord des bateaux.
- Contrôle frontalier.
- Police judiciaire à bord des bateaux.
- Saisie de bateaux.
- Police administrative dans le cadre de la police de la navigation.
- Appui spécialisé aux tiers.

La Police de la navigation est en contact avec presque la totalité de ces phénomènes lors de l'exécution de ses tâches policières spécialisées régulières. Sa fonction de police spécialisée lui permet de lutter

contre ces phénomènes. C'est ce qu'elle fait en étant active dans les domaines énumérés ci-après, vers lesquels elle tend en premier lieu afin de réaliser des constatations de haute qualité en première ligne. Elle se distingue ainsi des services judiciaires spécialisés.

- Immigration illégale et traite des êtres humains
- Drogues
- Pollution
- Vols
- Terrorisme
- Sécurité routière



Visite de la Vedette fluviale « Anne » de la POLICE de la NAVIGATION SPN 3 Brigade Sud (Liège)

Activité CRMRLg — Tir pour cadres de Réserve — Sa 15 Sep

Quoi : Tirs 9 mm pour cadres de Réserve

Date : samedi 15 septembre 2012.

Heures : de 0830 Hr à 1230 Hr.

Lieu de rendez-vous : Centre de Maîtrise de la Violence (CMV) de la Zone de Police (ZP) de Liège, rue Bodson, 100 à 4030 Grivegnée.

Qui : les militaires de Réserve membres du Cercle.

Ce que nous fournissons :

Armes (pistolet) et munitions (**9 mm**) – *pas d'armes personnelles.*

Les moniteurs – *pas de présence d'accompagnant sur le pas de tir.*

Les tirs :

Le parcours de tir de fin de session de formation de Base d'un Aspirant Inspecteur (35 cartouches).

Il peut être effectué deux fois. La connaissance des TTC est un préalable très fortement souhaité.

Un parcours adapté pour ceux qui ont déjà participé en 2011.

Tenue :

Tenue de campagne (***de préférence***)

Tenue adaptée au tir

Comment s'inscrire:

25 € par tireur à virer sur le compte IBAN : BE73 0000 3936 8660 - BIC : BPOTBEB1 de Cercle Mil Res Liège – Rue St Laurent, 79 – 4000 LIEGE (paiement vaut inscription).

Communication : Tir du 15 septembre 2012 + nom du membre

Limite d'inscription : S'inscrire (paiement) avant le 5 septembre 2012

Souvenir du tir de l'année passée



Activité CRMRLg — BBQ des familles — Dim 16 Sep

Quoi : Barbecue des familles du CRMRLg

Date : 16 septembre 2012.

Heures : 10 Hr 30 ou 12 Hr à

Lieu de rendez-vous : Rue Halinsart, 174 à 4878 Fraipont/Trooz (chez notre ami Yves Baidak)

Qui : les membres du Cercle et leurs familles.

Intérêt : se retrouver pour encore un peu prolonger la douceur des vacances.

PAF :

15 € par personne pour la promenade apéritive et le BBQ

10 € par personne pour le BBQ seul.

Païement sur place.

Promenade apéritive :

10 Hr 30 au RV.

Petite promenade de +/- 5 km. Haltes avec dégustation fromage et vin.

BBQ :

Vous apportez : pommes de terre, salades et boissons

Yves Baidak vous cuisine la viande fournie par le Cercle.

L'apéritif et le dessert vous sont également offert par le Cercle.

Tenue :

Vêtements adaptés aux conditions météo.

Possibilités d'inscription :

- Via le courrier de BPost
- Via notre site web : www.crmrlg.be
- Via un courriel à : crmrlg@skynet.be
- Via un SMS au N° 0475 / 45 51 93

S'inscrire avant le 10 septembre 2012



**Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège**

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER
Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
GSM : 0475/45.51.93 – Fax : 04/220.84.95
www.crmrlg.be – e-mail : crmrlg@skynet.be

PERMANENCES AU CERCLE

Lundi de 09h00 à 11h00
Mercredi de 09h00 à 11h00
Vendredi de 09h00 à 11h00

COMPTE BANCAIRE

Compte général (cotisations, activités) : 000-0393686-60
IBAN : BE73 0000 3936 8660 - BIC : BPOTBEB1

Cotisation annuelle : 15 €

QUELQUES ADRESSES UTILES

URNOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/501.23.38
URNSOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/501.23.37
HRG-C/Res : Quartier Reine Astrid – Rue Bruyn, 1 – 1120 Bruxelles
EM Prov Liège : Qu Med.-Lt Joncker – Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
COMOPSLAND G1/Res : Qu reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.13.27
COMOPSAIR Bur Res : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.66.63
COMOPSSNAV : Qu Billet – 8310 Brugge – 050/36.79.33
COMOPSMED : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.30.60
Mil Shop (4Bn Log) : Camp Roi Albert – 6900 Marche – 084/32.63.77

RESPONSABLE REVUE

Editeur responsable et mise en page : Capt (R) Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Diffusion restreinte : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal